

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 16-255-1918 promulguant le décret du 30 avril 1917, portant réglementation sur les pensions des militaires indigènes des troupes colonie de la cote française des somalis, de la Nouvelle-Calédonie et de l'Océanie

n° 16-255-1918

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
19 janvier 1918

Numéro JO
n° 255 du 31/01/1918

Date du numéro
31 janvier 1918

VISAS

Le Gouverneur p. la Côte Française des Somalis et dépendances : Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la Colonie par décret du 18 juin 1884 : Vu le décret du 30 août 1915 portant réglementation sur les pensions des militaires indigènes des Troupes coloniales de la Côte Française des Somalis, de la Nouvelle-Calédonie et de l'Océanie

Vu le texte du dit décret inséré au Journal Officiel du 12 septembre 1917,

TEXTE INTÉGRAL

Article premier. __ Est promulgué dans la Colonie pour y être exécuté selon sa forme et teneur le décret du 30 août 1917 portant réglementation sur les pensions des militaires indigènes des Troupes coloniales de la Côte française des Somalis, de la Nouvelle-Calédonie et de l'Océanie. Art. 2.— Le présent arrêté sera enregistré, publié, communiqué et affiché partout où besoin sera.